

01.02.2011 - 11:00 Uhr

Embargo 01.02 1100 - FNS: Coûts de l'entretien des infrastructures et des bâtiments d'habitation

Bern (ots) -

Embargo jusqu'au 01.02.2011, 11:00 heures

Les bâtiments et infrastructures de Suisse coûtent chaque année 65 milliards de francs

La valeur de remplacement actuelle des infrastructures et bâtiments d'habitation de Suisse se chiffre à quelque 2400 milliards de francs. Compte tenu des travaux d'extension, prévus et prévisibles, dans les deux décennies à venir, les bâtiments et infrastructures de Suisse exigeront des investissements annuels à hauteur de 65 milliards de francs, soit 12% du produit intérieur brut. Si l'on maintient les travaux actuels et les extensions prévues, de nets déficits se creuseront au niveau du financement du renouvellement des infrastructures routières et ferroviaires, comme le montre, pour la première fois dans un exposé global, une étude du Programme national de recherche «Développement durable de l'environnement construit» (PNR 54).

Dans l'optique d'un développement durable, l'investissement dans les constructions doit tenir compte non seulement des coûts de planification et de construction, mais aussi des coûts annuels d'exploitation et d'entretien, ainsi que des coûts d'entretien à échéances irrégulières. L'étude ciblée «Quels seront les coûts futurs des bâtiments et des infrastructures suisses et qui les paiera?», menée dans le cadre du PNR 54, présente pour la première fois une vue d'ensemble des besoins de renouvellement des infrastructures et des bâtiments d'habitation en Suisse. Elle soumet à un examen critique les mécanismes de financement actuellement déployés pour l'entretien et l'extension des infrastructures et des bâtiments d'habitation.

19 milliards de francs consacrés chaque année à l'infrastructure technique

La valeur de remplacement (prix pour 2008) de l'infrastructure technique de Suisse (approvisionnement, évacuation, transport, communication et ouvrages de protection) s'élève à quelque 830 milliards de francs. Ceci correspond à une fois et demi le produit intérieur brut (PIB) annuel, soit 108'000 francs par habitant. Quelque 19 milliards de francs (3,5% du PIB; 2500 fr./habitant.) sont annuellement consacrés à l'entretien de l'infrastructure technique.

La valeur des immeubles servant exclusivement au logement s'élève à 1550 milliards de francs (290% du PIB; 200'000 fr./habitant). L'entretien des bâtiments d'habitation entraîne un coût annuel avoisinant les 10,5 milliards de francs (1,9% du PIB; 1350 fr./habitant). D'ici 2030, il atteindra presque la barre des 15 milliards de francs. Dans les immeubles de logement, des investissements de plus-value à hauteur de presque 8 milliards de francs s'ajoutent annuellement à ces chiffres (1,4% du PIB; 1000 fr./habitant), dont 5,4 milliards sont destinés aux rénovations énergétiques et aux installations de chauffage.

Dans les deux décennies à venir, de nouvelles constructions viendront s'ajouter à celles qui existent déjà aujourd'hui dans le domaine de l'infrastructure et du logement. Ainsi, pendant cette période, des extensions de l'infrastructure technique d'un montant annuel de 12,5 milliards de francs (2,3% du PIB; 1600 fr./habitant) sont déjà prévues ou prévisibles. L'évolution démographique entraîne un besoin annuel de 26'000 nouveaux logements, soit des travaux d'un

montant d'environ 13 milliards de francs par an (2,4% du PIB; 1700 fr./habitant).

Déficits dans le financement des transports

Le financement de l'entretien ou de l'extension est assuré dans des mesures différentes selon les domaines. Les mécanismes de financement sont adéquats dans les domaines de l'alimentation électrique ou de l'évacuation des eaux urbaines; ils permettent un financement durable, assuré par des taxes prélevées selon le principe de causalité. Mais, avant tout dans les transports, ce principe ne se vérifie pas; les moyens proviennent en premier lieu de fonds affectés à un usage bien défini et de ressources fiscales. Si l'on maintient les constructions actuelles et les extensions prévues, on se trouvera dans une impasse en ce qui concerne le financement du renouvellement des infrastructures routières et ferroviaires. A court et à moyen termes, il faudra trouver pour ce domaine des sources de financement supplémentaires.

Pas de longue file d'attente pour la rénovation des immeubles d'habitation

Dans le domaine des logements locatifs, c'est en tout premier lieu le marché qui décide des investissements de rénovation. Si le marché exige des investissements de conservation de la valeur ou de plus-value, ceux-ci sont effectués. Dans ce cas, le financement est généralement assuré. Dans le cas de la propriété du logement, la situation est différente, car ce sont avant tout les habitantes et les habitants qui décident de l'échéance et de l'ampleur des travaux de rénovation. Les facteurs décisifs sont moins la nécessité technique ou la rentabilité que les liquidités, le style de vie personnel ou les besoins individuels en matière de confort. De manière générale, on n'observe pas de longue file d'attente pour la rénovation des immeubles d'habitation.

La situation doit être envisagée dans son ensemble

Les incitations à la rénovation des immeubles d'habitation proviennent notamment des dispositions légales dans le domaine de l'énergie et de programmes d'encouragement de l'Etat. Pour augmenter l'efficacité de ces mesures, il faudrait cependant adopter une approche plus globale, qui remplacerait l'orientation actuelle, limitée à certaines parties des bâtiments ou à des installations, par la rénovation complète de bâtiments entiers. Pour le développement durable de l'urbanisation, la démarche qui s'impose consiste à envisager des rénovations à l'échelle des lotissements, voire des quartiers, dans leur entier.

Limites de ce qui est économiquement supportable

Alors que les mécanismes de financement actuels sont majoritairement adéquats et durables, la question de savoir si les immenses sommes englouties par les bâtiments et les infrastructures suisses sont économiquement supportables reste, elle, sans réponse. Le secteur public se trouve confronté à d'autres problèmes de financement d'importance égale, voire supérieure. Pour ce qui est des ménages, les coûts entraînés par les infrastructures (transport, communication, électricité, etc.) et le logement font de plus en plus concurrence à ces autres défis que sont la prévoyance retraite, l'assurance maladie, les loisirs, le chômage, etc. C'est au coeur de ces tensions que les limites de ce qui est économiquement supportable et la disposition individuelle à payer décident, en dernier, ressort de la possibilité de financement.

(*) Hans-Rudolf Schalcher, Hans-Jakob Boesch, Kathrin Bertschy, Heini Sommer, Dominik Matter, Johanna Gerum et Martin Jakob: «Was kostet das Bauwerk Schweiz in Zukunft - und wer bezahlt dafür? », Etude ciblée du PNR 54, ISBN 978-3-7281-3397-7 (open access ISBN 978-3-7281-3398-4), vdf Zürich, 2011 (en allemand)

Un résumé de l'étude en français à télécharger ainsi que le texte de ce communiqué seront disponibles à partir de 11 heures sur le site internet du Fonds national suisse:

www.fns.ch > Médias > Conférences de presse

Contact:

Prof. em. Hans-Rudolf Schalcher
Membre du comité de direction du PNR 54
Departement Bau, Umwelt und Geomatik
ETH Zürich
8093 Zurich
Tél.: +41 (0)79 354 85 57
e-mail: schalcher@ibi.baug.ethz.ch

Urs Steiger
Chargé de valorisation du PNR 54
Pilatusstrasse 30
6003 Lucerne
Tél: +41 (0)79 667 62 53
e-mail: u.steiger@bluewin.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002863/100618297> abgerufen werden.